

Le canton doit soutenir les employé-e-s de l'industrie

Montres, fromages, chocolat ou encore matériel de pointe pour la technologie médicale...Les Etats Unis représentent 25% des exportations vaudoises. Depuis le 7 août, ces produits valent 39% plus cher. Conséquences : ils ne se vendent plus, ou beaucoup moins bien. Et les entreprises productrices se retrouvent en situation de « perte de travail », c'est-à-dire qu'elles ne peuvent plus fournir à leurs employé-e-s autant de travail qu'auparavant. En cette rentrée 2025, nous nous retrouvons dans une situation de crise et de menace pour l'emploi, comme cela a été le cas lors de la crise du franc fort et pendant la pandémie.

Pour le groupe socialiste, les travailleuses et les travailleurs ne doivent pas faire les frais de cette crise. Nous devons protéger leurs revenus et leur pouvoir d'achat. Nous demandons au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour protéger ces salarié-e-s et leurs emplois.

La réduction des effectifs, des salaires ou la dégradation des conditions de travail des salarié-e-s de l'industrie vaudoise auraient des conséquences économiques et sociales dramatiques pour notre canton. Et pourtant, certaines entreprises instrumentalisent déjà cette situation pour dégrader les conditions de travail ou remettre en question leur implantation en Suisse.

- Les entreprises peuvent faire appel aux indemnités « RHT » pour réduction des horaires de travail : le service de l'emploi a-t-il assez de moyens pour faire face aux demandes qui risquent d'affluer ? Outre l'information figurant sur le site du service de l'emploi, quelles mesures sont mises en place pour répondre rapidement aux demandes et éviter que les salarié-e-s n'attendent trop longtemps le versement de leurs indemnités ?
- Ces indemnités ne s'élèvent en principe qu'à 80% du salaire, ce qui ne suffit plus pour vivre quand on a un petit salaire : le CE envisage-t-il des mesures compensatoires pour les plus bas revenus ?
- Quelles mesures extraordinaires le canton est-il prêt à mettre en place pour faire connaître davantage les RHT et éviter des mesures inadéquates prises dans la précipitation ?
- Quelles démarches le canton a-t-il entrepris à Berne pour obtenir un prolongement de ces droits aux RHT de 18 à 24 mois ?
- Plusieurs entreprises ont déjà bénéficié de RHT avant les décisions de Donald Trump sur les taxes douanières. Le Conseil d'Etat envisage-t-il des mesures complémentaires

pour les entreprises qui auraient épuisé leur RHT, éventuellement sous certaines conditions (pas de dividende versé, taille de l'entreprise, p.ex.) ?

- Il est indispensable, en tout temps, de soutenir et de promouvoir les emplois industriels en investissant dans la formation initiale et continue. Cette période de chômage partiel est l'occasion de proposer des formations aux salarié-e-s qui se retrouvent sans activité professionnelle pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, contre leur gré. Quelles mesures le Conseil d'Etat envisage-t-il de prendre pour favoriser l'accès à la formation des salarié-e-s de l'industrie pendant leur période de chômage partiel ? Les entreprises qui disposent de leur propre centre de formation seront-elles incitées à proposer des formations continues à leur personnel lorsqu'il se retrouve au chômage technique ?